

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan

Arrondissement de PONTIVY

Canton de PLOERMEL

Commune de MOHON

**Décision numéro 6/2020 du 17 septembre 2020**

**OBJET : CONCLUSION D'UN BAIL AVEC L'OGEC DE L'ECOLE PRIVEE DE MOHON POUR LA LOCATION DU LOCAL DE LA GARDERIE**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération N° 11 du 13 juillet 2020 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de décider de la conclusion de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Compte-tenu du changement de locaux,

Le bail du 6 janvier 2017 est résilié à compter du 1er septembre 2020,

Considérant qu'il y a lieu de passer un nouveau bail avec l'OGEC et la Directrice de l'Ecole privée de MOHON à compter du 1er septembre 2020,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est conclu à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, un bail d'une durée de 12 mois débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour terminer le 31 août 2021. Il se renouvellera par tacite reconduction pour de nouvelles périodes de 1 an du 1<sup>er</sup> septembre de l'année N au 31 août de l'année N+ 1 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties au moins 3 mois avant l'expiration de la période en cours.

**Article 2** : Ce bail est signé avec l'OGEC et la Directrice de l'Ecole Privée de MOHON pour la location d'une salle de classe d'une superficie de 58 M<sup>2</sup> dépendant d'un corps de bâtiments occupé par l'Ecole. Ce local sera utilisé pour la garderie municipale moyennant une indemnité annuelle de 200 euros.

A MOHON le 17 septembre 2020

Le Maire,

Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance